



Bulletin d'inscription

Modules à la carte

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formation initiale en Acupuncture :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

eMail :

Choix des modules :

- Module 10 : **Les 28 formes de pouls**
2 week-ends les 14-15 décembre 2024 et les 13-14 décembre 2025
- Module 11 : **La chrono-puncture**
2 week-ends les 24-25 janvier 2025 et les 14-15 mars 2026

Documents à joindre au présent formulaire :

- Une photo
- Quelques lignes résumant votre parcours et vos centres d'intérêts
- Deux chèques par week-end de formation sélectionné :
 - 1 chèque de 50€ encaissé dès la validation de l'inscription (acompte non remboursable)
 - 1 chèque de 150€ encaissé un mois avant le début du week-end de formation
- En option, vous pouvez obtenir le support de cours au format papier si vous ajoutez 5€ au règlement du week-end (option à régler pour chaque week-end). Quel que soit votre choix, les supports de cours vous seront envoyés par eMail au format électronique
- Les conditions d'inscription ci-dessous signées qui seront complétées par un contrat de formation une fois votre inscription confirmée.

Dossier complet à retourner avant le 01/09/2024 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Conditions d'inscription :

- La formation AcuTrad est ouverte aux personnes ayant déjà suivies et validées une formation initiale en acupuncture étant donné que :
 - o La théorie fondamentale ne sera pas enseignée ;
 - o Les points d'acupuncture ne seront pas étudiés ni repérés ;
 - o Les pathologies ne seront pas détaillées.
- La formation AcuTrad ne délivre pas de diplôme reconnu par l'état. Si vous assistez à un module complet, un certificat de formation vous sera remis attestant du nombre d'heures de formation reçues.
- La formation AcuTrad n'étant pas certifiée Qualiopi, vous ne pourrez pas utiliser votre Compte Personnel de Formation (CPF) pour régler la formation.
- La demande d'inscription ne sera analysée et confirmée qu'à la réception complète du dossier. Le centre de formation AcuTrad se réserve le droit de valider ou non l'inscription (places limitées à 12 élèves).
- En cas de désistement du stagiaire :
 - o Avant le 1^{er} septembre 2024, les frais pédagogiques seront remboursés mais l'acompte de 100€ correspondant aux frais de gestion ne sera pas remboursé.
 - o Après le 1^{er} septembre 2024, les frais pédagogiques de l'année en cours (2024-2025) sont dus et ne seront pas remboursés, même en cas d'arrêt de la formation (sauf justification de force majeure validée par le centre de formation AcuTrad).
- En cas d'annulation à l'initiative du centre de formation AcuTrad, les stagiaires seront intégralement remboursés.
- Les supports pédagogiques distribués pendant la formation sont destinés à l'usage personnel du stagiaire et sont protégés par le droit d'auteur. Il est donc interdit au stagiaire de les reproduire, de les diffuser ou de les modifier sans l'accord écrit du centre de formation AcuTrad.

Dossier complet à retourner avant le 01/09/2024 à :

Ghislain PROSPER – AcuTrad – 204 route du Bourg – 69 210 Sourcieux-les-Mines

Choix du ou des modules :

.....

.....

.....

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.....

.....

.....